



Règlement et fonctionnement du





Sommaire

I.	Présentation :	page 2
II.	Organigramme :	page 2
III.	Organisation :	pages 2 à 3
IV.	Projet pédagogique :	page 3
V.	Convention de bénévolat :	page 4
VI.	Engagement et charte de bonne conduite :	pages 5 à 6
VII.	Annexes :	pages 7 à 9

Ce document a pour objectifs de définir les rôles que nous acceptons de prendre en nous inscrivant comme animateur du groupe Avenir. L'objectif premier étant de nous mettre au service des jeunes pour leur permettre de vivre le pèlerinage diocésain à Lourdes. Ce document a été validé par la direction des pèlerinages et la pastorale des jeunes du diocèse.

I. Présentation :

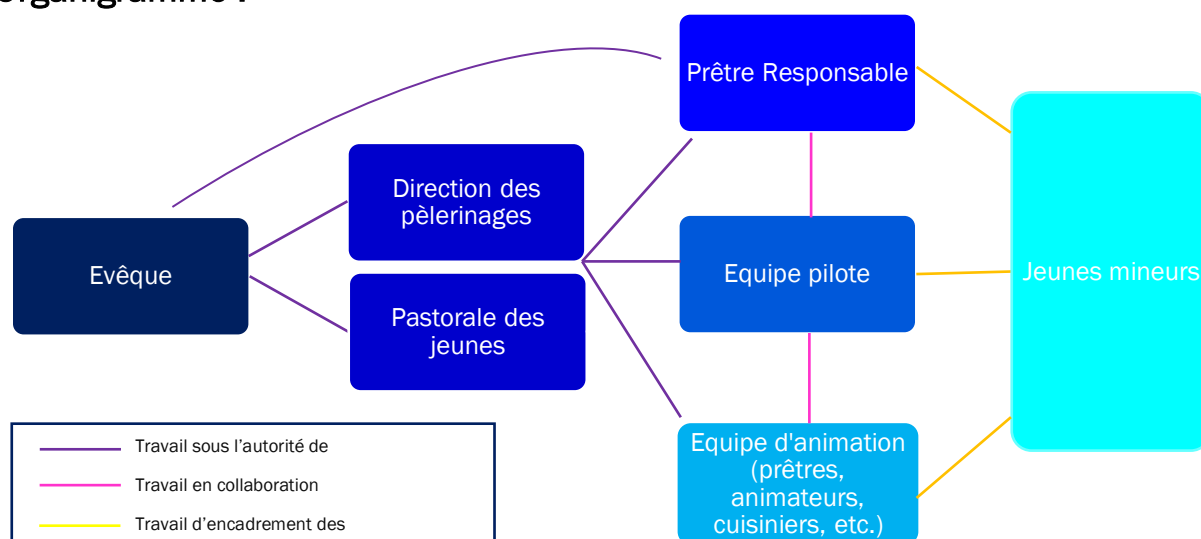
Le groupe Avenir est sous l'autorité directe de la Direction des pèlerinages (D.P.). Il travaille aussi sous la supervision de la pastorale des jeunes du diocèse (*connect'*).

Nous accueillons des jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre du pèlerinage diocésain à Lourdes.

Le groupe Avenir est amené à se retrouver en présence des jeunes en dehors du pèlerinage sur des journées retrouvailles.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs, de prêtres, de cuisiniers, tous exclusivement majeurs et bénévoles.

II. Organigramme :



III. Organisation :

Le groupe Avenir fonctionne avec l'organisation suivante :

- Le Responsable du groupe actuel est le Père Charles Bonin :
 - Son principal rôle est d'être le leader de la semaine de pélé, et d'insuffler la ligne conductrice à l'équipe pilote,
 - Il est présent lors de rencontres avec l'équipe pilote.
 - Il signe le document de réservation du village des jeunes, en tant que responsable de groupe.
- L'équipe pilote est actuellement composée de : Aurélie (Co-responsable du groupe, hors temps de pélé etc.), Alicia (communication, etc.), et Corentin (animation, etc.)
 - Elle prépare le pélé pendant toute l'année (programme, fil rouge, fil blanc, etc.), en suivant un rythme qui lui est propre mais en devant répondre à des dates clés imposées par la D.P. Une proposition de calendrier entre ses membres est établie,
 - Elle représente le groupe aux réunions générales,
 - Elle communique avec toutes personnes ou tous groupes nécessaires à la bonne préparation du pélé,
 - Elle s'occupe, en accord avec la D.P., des pré-réservation et des réservations au village des jeunes,
 - Elle rend régulièrement des comptes à la D.P.,
 - Les prises de décisions se font principalement en équipe pilote, sauf si une question soulève l'avis du Père responsable,
 - Elle fait le lien avec l'équipe d'animation et s'engage à lui fournir les informations importantes telles que l'ouverture des inscriptions, les dates de pélé, les journées retrouvailles, le programme, (sous réserve de validation de la D.P.) etc.

L'équipe d'animation est composée de :

- **Prêtre(s)** : Leur rôle est d'être présent en tant que prêtre auprès des jeunes, d'accompagner le groupe sur le plan spirituel, de mener des topos, catéchèses, etc.

- **L'équipe d'animateurs** : son rôle est d'être présente pour le groupe au service des jeunes et de les encadrer. Ses membres peuvent être sollicités pour des tâches plus précises pendant l'année selon leurs disponibilités et leurs envies (par ex. création du fil rouge, livret de chants, avis sur le programme etc.).

- **Les animateurs cuisiniers** : se mettent au service du groupe et des jeunes en préparant les temps de restauration de la semaine. Ils sont tenus au courant par l'équipe pilote, en amont du pélé, du nombre précis du groupe (majeurs/mineurs), des régimes alimentaires particuliers (intolérances et allergies), ainsi que du programme de la semaine et du lieu des repas (pique-nique ou repas au village).

La D.P. confie aux animateurs cuisiniers le budget de la semaine. Ils sont autonomes dans la gestion des finances du groupe, de la réglementation alimentaire et rendent des comptes directement à la D.P. (factures, traçabilités, etc.)

Si excédent budgétaire il y a, il est discuté tous les ans entre l'équipe pilote et la D.P. pour que cet argent soit réintégré dans le pélé suivant pour l'investissement pour les jeunes ou pour le groupe, (activité, goodies, etc.).

L'équipe d'animation se doit d'être identifiable (par tous les membres du pèlerinage, du sanctuaire et par les jeunes), pendant la semaine de pélé et les journées retrouvailles ; 4 tee-shirts à l'effigie du groupe seront prêtés, et rendus en fin de pélé aux animateurs. Dans le même sens, des badges seront utilisés.

Rencontre de l'équipe au complet :

- **Une journée entre animateurs** est organisée, selon les disponibilités, 1 à 2 mois avant le pélé, afin d'intégrer les nouveaux animateurs et de présenter le travail d'organisation déjà effectué,

- **La veille du départ pour Lourdes**, et dans la mesure du possible, une réunion aura lieu, afin de permettre une cohésion d'équipe et de discuter du pélé,

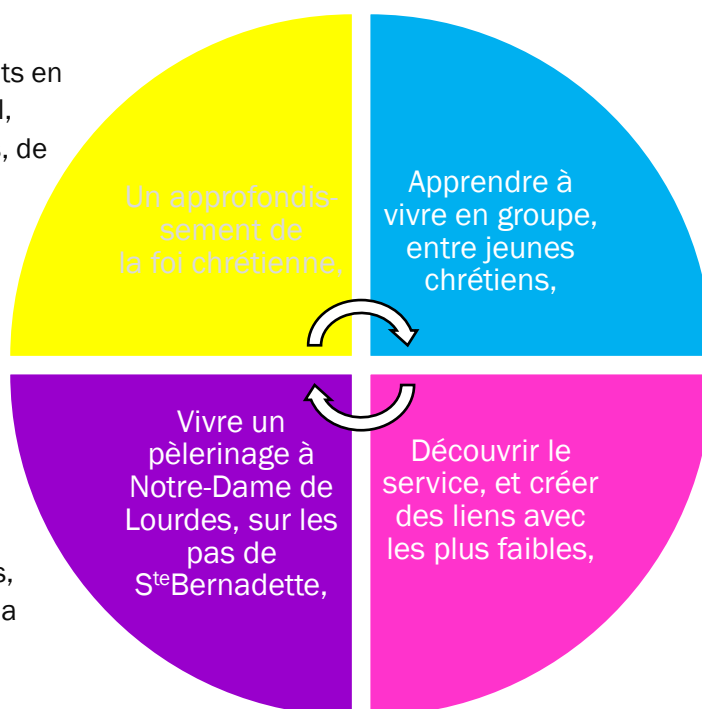
- **Des journées diocésaines** peuvent être organisées, les animateurs seront tous mis au courant et invités à y participer. Suivant l'organisation de ces journées, il se peut que le nombre d'animateurs présents ait des conséquences sur la présence des jeunes.

IV. Projet pédagogique :

Les objectifs pédagogiques du groupe Avenir sont, pour les jeunes comme pour les animateurs :

- Des temps d'enseignements en lien avec le thème pastoral,
- Des temps de célébrations, de messes,
- Des temps de prières & de louanges,

- Pèleriner en diocèse, à la rencontre d'autres groupes,
- Découvrir le sanctuaire et la vie de Ste Bernadette,
- Vivre des temps de processions et les gestes qui y sont associés,



- Etre attentif aux autres, et aider ses camarades,
- Se mettre au service du groupe,
- Avoir l'occasion d'échanger sur sa foi,

- Développer un esprit d'attention, d'aide et d'entraide,
- Passer du temps auprès des personnes âgées ou malades (pèlerins de l'hospitalité),
- Découvrir l'Hospitalité Dauphinoise, sa mission.

Convention de bénévolat

L'association ou la paroisse s'engage à l'égard du/de la bénévole à :

- l'informer sur l'objet et/ou les finalités de l'association, son projet pédagogique, ses principaux objectifs, son fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- lui offrir les formations adéquates et nécessaires pour réaliser ses missions et/ou activités.

Entre les soussignés :

D'une part : l'association / la paroisse représentée par

Et

D'autre part :, né(e) le.....

Demeurant à.....

Il a été convenu ce qui suit :

1/ Sur la demande qu'il (elle) a formulé(e),*,
accepte à titre bénévole la fonction de.....
pour la période du.....au

2/ Description de la fonction d'animateur

Il (elle) a pour mission d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs, de participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'aumônerie / la paroisse, de construire une relation de qualité avec les mineurs, d'encadrer et animer les activités et enfin d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

3/* s'engage à détenir et à présenter un extrait du bulletin n°3 de son casier judiciaire, datant de moins de 3 mois et vierge de condamnation pour les infractions de la liste de l'article 227-7 du Code de l'action sociale et des familles.

4/ Les frais occasionnés par l'exercice des fonctions (déplacements, documentation, secrétariat) feront l'objet, après accord, d'un remboursement sur justificatif par l'association / la paroisse.

5/ Pour les dommages causés aux tiers dans l'exercice de sa mission,* est couvert(e) par l'assurance responsabilité civile de l'association / la paroisse.

6/ Durant l'exécution de la présente convention,* est tenu à l'obligation de réserve et de secret professionnel, dans les limites données par les articles 223-6 et 434-3 du Code pénal.

8/* s'engage à informer suffisamment à l'avance de son souhait d'arrêter sa collaboration bénévole.

Association / paroisse

Fait à

Le

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Bénévole

Fait à

Le

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

VI. Engagement et charte de bonne conduite :

Tout d'abord, merci à vous qui vous investissez au service des jeunes. A la manière du Christ, premier éducateur, le signataire de ce guide de conduite s'engage à respecter au plus haut degré la dignité des personnes qui lui sont confiées.

Ce document permet de protéger autant le signataire que les jeunes mineurs. Les jeunes sont les plus beaux cadeaux que Dieu nous ait confiés.

En signant ce guide de conduite, chacun s'engage à le respecter, afin de faire progresser le bien-être de tous.

Le groupe Avenir s'engage à l'égard de l'animateur :

- A l'informer sur l'objet et/ou la finalité du groupe Avenir, son projet pédagogique, ses principaux objectifs, son fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- Dans la mesure du possible, à s'organiser, afin que chaque animateur puisse avoir du temps libre pour vivre un bout du pèlerinage comme il le souhaite. Cependant ces temps doivent être prévus avec les responsables afin de ne pas mettre en défaut le reste du groupe,
- Chaque soir, à prévoir une brève réunion de relecture de la journée et de programmation du lendemain ; cette réunion étant difficile en raison de la fatigue de chacun, nous essaierons de rester concentrés pendant ces temps.

Guide de bonne conduite :

Chaque animateur a pour mission d'assurer la sécurité affective, morale et physique des mineurs, ainsi que de participer à la mise en œuvre du projet pédagogique du groupe.

L'animateur se doit de construire une relation de qualité avec les mineurs, d'encadrer et d'animer les activités et enfin d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

En s'inscrivant au pélé, l'animateur s'engage à respecter les indications nommées ci-après durant toute la durée du pèlerinage diocésain (du premier jour où le groupe se retrouve jusqu'à ce que les jeunes retrouvent leurs parents), et durant les temps de retrouvailles s'il y participe.

Pendant le pèlerinage et les journées retrouvailles :

- Il est demandé que chacun ait son **espace de nuit et sanitaire séparé** (majeur / mineur) dans la limite de ce que nous offre le village des jeunes. Si ce n'est pas le cas pour les sanitaires, et après validation de la D.P., l'animateur s'engage :
 - à ne pas les utiliser au même moment que les jeunes,
 - à avoir une tenue décente dans les espaces communs,
 - à ne jamais être seul avec un jeune au moment de la toilette, des soins, de la douche, ou au coucher,
- Chaque animateur s'engage à fournir à son inscription un extrait de **casier judiciaire** (bulletin n° 3) à la D.P.
- Chacun aura un **rôle défini**, avant les activités. Afin de garantir la sécurité et la cohésion du groupe, il est essentiel que chacun suive la mission qui lui a été attribuée.
- Un politique de déconnexion est proposé aux jeunes, dans ce sens l'animateur se devra d'être discret avec son téléphone, même si nous en avons besoin pour communiquer entre nous.
- Il est interdit à tout animateur de **poster sur ses propres réseaux sociaux** des photos des mineurs ; seuls les comptes de réseaux diocésains y sont autorisés. Ne pas prendre et ne pas donner de photo ni de film sans autorisation parentale et sans consentement du jeune.
- Il est interdit à l'animateur d'être sous l'influence de **l'alcool, ou de la drogue**, ou d'en consommer en présence des mineurs. Il est également interdit de leur procurer ou de leur permettre de consommer de l'alcool, de la drogue, du tabac, etc.
- Il faut éviter tout **contact physique** qui peut être mal interprété, et ce quel que soit l'âge. Le contact doit être approprié, jamais en privé et toujours de nature non sexuelle. On préférera la poignée de main à la bise par exemple.
- Il ne faut pas faire de cadeaux personnels quels qu'ils soient, afin d'éviter le chantage affectif.
- Faire attention à ne pas communiquer avec un vocabulaire vulgaire répété et dégradant qui ne respecte pas les personnes.
- L'animateur ne communique pas par l'intermédiaire de sms/messages avec un jeune en privé.
- Il ne faut jamais se **trouver seul à seul** avec un jeune dans un espace clos, sans visibilité.
- Faire attention pour le sacrement de réconciliation, célébré avec les jeunes, qu'il se déroule dans un endroit ouvert permettant la visibilité des confesseurs et des pénitents.
- Faire les formations que les membres du Diocèse jugeront nécessaires au bon fonctionnement du pélé et/ou du groupe.

Le comportement responsable attendu de la part de l'animateur est de :

- Tenir à l'obligation de réserve et de secret professionnel dans les limites données par les articles 223-6 et 434-3 du Code pénal,
- Adopter une attitude positive et respectueuse en toutes circonstances,
- Eviter de se contredire entre animateur devant les jeunes, en cas de désaccord, échanger en équipe à un moment opportun,
- Croire en chacun des jeunes et veiller à valoriser leurs talents,
- Chercher avant tout à mettre en cohérence les paroles et les actes,
- Traiter chacun avec respect et le reconnaître comme une personne qui a des besoins et des droits propres à son âge,
- Créer un climat de confiance réciproque,
- Faire prendre conscience aux jeunes de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres jeunes que dans la fréquentation des adultes,
- Se situer à une juste distance de chacun et veiller à la garder (distance physique, psychologique, affective, spirituelle, etc.),
- Permettre la parole de chacun et y prêter attention, la manière dont cela est dit, par le jeune,
- Informer son responsable de toutes situations délicates ou ambiguës vécues ou constatées,
- Etre vigilant à la qualité des relations et des comportements entre pairs,
- Connaître et faire respecter la réglementation pour les mineurs,
- Veiller à la cohésion du groupe dans son entièreté, mais aussi entre le groupe de jeunes et entre l'équipe d'animation.

Tout intervenant du groupe Avenir s'engage à travailler en équipe pour développer et accepter un regard critique sur sa pratique personnelle comme sur celle des autres.

L'équipe pilote est toujours preneuse d'avis et d'idées pour faire évoluer le pélé, ceux-ci seront toujours pris en compte et discutés.

En cas de problème, l'animateur sait en référer à son responsable, en parler en équipe afin d'éviter malaises, dérapages et rumeurs.

Nous pouvons être amenés, pendant le pélé, à avoir connaissance d'informations privées concernant les jeunes comme les membres de l'équipe d'animation, ces informations devront rester confidentielles et ne pas être divulguées.

L'animateur s'engage aussi à vivre ce service en confiance et en vérité. L'équipe est vigilante, notamment à tout comportement inadapté exclusif et/ou récurrent de la part d'un intervenant.

Engagement :

Je déclare avoir pris connaissance de ce document, je peux en parler en équipe et je m'engage à le respecter :

Nom : Prénom : Date :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Par avance Merci pour votre implication.

PROTÉGER
L'ENFANCE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE À PARIS

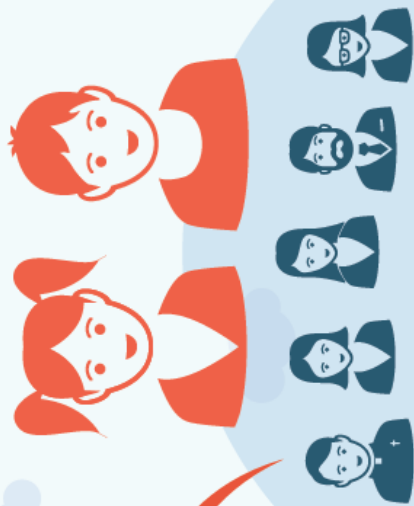
15 RÈGLES POUR PROTÉGER LES MINEURS

Vous êtes une **FIGURE D'AUTORITÉ** : le mineur n'a pas un consentement éclairé. Il n'y a **PAS DE PLACE POUR L'AMBIGUÏTÉ**. Vous êtes **RESPONSABLE** et devez le **PROTÉGER**, y compris lorsqu'il adopte un comportement à risque.

On peut bien sûr être amené à **TOUCHER UN MINEUR** pour lui expliquer quelque chose, pour les besoins de la vie courante ou pour le consoler. Dans tous les cas, il faut **RESPECTER SON INTIMITÉ**.

1. **SOYEZ EXEMPLAIRES AVEC LES JEUNES (ALCOOL, CIGARETTE, FLIRT...)**
2. **NE SÉDUISEZ PAS ET NE VOUS LAISSEZ PAS SÉDUIRE PAR UN JEUNE.**
3. **LES MINEURS DOIVENT AUSSI RESPECTER LES AUTRES ET RESPECTER LA LOI.**
4. **LES CONSIGNES DOIVENT ÊTRE CLAIRES ET CONNUES DE TOUS.**
5. **FUYEZ LES CONTACTS PHYSIQUES AMBIGUS, PROLONGÉS OU CONNOTÉS.**
6. **ÉVITEZ L'ÉCHANGE SANS TÉMOIN OCULAIRE ET MESUREZ VOS PAROLES.**
7. **PRÉVENEZ AVANT D'ENTRER DANS UNE CHAMBRE, UNE TENTE OU UN VESTIAIRE.**
8. **NE TOUCHEZ PAS UN MINEUR SANS LE PRÉVENIR (ET JAMAIS LES PARTIES INTIMES).**
9. **N'OBLIGEZ PAS UN MINEUR À SE DÉVÊTIR DEVANT LES AUTRES.**
10. **FAITES EN SORTE DE NE PAS VOIR UN MINEUR NU, MÊME UN ENFANT.**
11. **RESPECTEZ LA SÉPARATION DES LIEUX RÉSERVÉS AUX GARÇONS OU AUX FILLES.**
12. **NE DORMEZ PAS SEUL, NE VOUS CHANGEZ PAS, NE VOUS LAVEZ PAS AVEC LES JEUNES.**
13. **PAS DE PHOTOS PENDANT CERTAINES ACTIVITÉS (NATATION, TOILETTE, COUCHER...)**
14. **PAS D'IMAGES PUBLIÉES SANS ACCORD ÉCRIT DES MAJEURS OU DES PARENTS.**
15. **TOUTES CES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX.**





CHARTE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement ou service). Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Bienveillance



- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

Croissance de l'enfant



- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- Construire et développer l'estime de soi.

Protection



- Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
- S'engager à la faire respecter.
- Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
- Alerter sur les risques.

Environnement



- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.
- Créer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés.

Attitude éducative juste et responsable



- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relier et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.

En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :



- Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.
- Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence.